

# FARGUES DE LANGON



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2012

**PRESENT(E) S :** M. AUGÉY, Maire, M. RONCOLI, Mmes RUIZ, POMMAT, CATTANEO, Adjoints, Mme CABANNES, M. BLANCHARD, BONNAL, DUBAQUIER, LASSERRE, MERINO, RAMOS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme THOMAS à M. BONNAL, M. BERNARD à M. RONCOLI, M. BONNEMAZOU à Mme POMMAT, M. CASTAGNET à Mme RUIZ.

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes BIRAGUE, BOISSY, M. GERARD, Conseillers Municipaux.

Monsieur DUBAQUIER Benoît est élu secrétaire de séance.

*Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.*

### ORDRE DU JOUR

#### **DELIB. n° 2012-01 - DELIBERATION FIXANT TARIF ADULTE RESTAURANT SCOLAIRE.**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'instaurer un tarif spécifique pour les repas pris au restaurant scolaire par les adultes.

Monsieur le Maire (propose) rappelle le principe habituellement appliqué dans les établissements scolaires de fixer le prix d'un repas adulte équivalent au prix de deux repas enfant.

Le conseil municipal donne son accord pour retenir ce critère de fixation du prix de repas adulte lors de chaque modification du prix de repas enfants.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 22 novembre 2011 fixant le prix d'un ticket repas enfant à 2 € à compter du 1er janvier 2012. En conséquence de la décision précédente, il propose donc que le repas adulte soit fixé à 4 € à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil municipal décide de fixer à 4 € le prix du repas à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

(A compter du 1<sup>er</sup> février 2012, le tarif d'un repas adulte au restaurant scolaire sera de 4 €)

(Le Conseil Municipal décide de fixer le prix du ticket repas adulte à 4 € à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.)

#### **QUESTIONS DIVERSES**

---

- **COMPTE-RENDU REUNION CDC DU PAYS DE LANGON** : Madame CATTANEO, Maire-Adjoint, fait le compte-rendu de la réunion de la réunion du Conseil de Communauté qui s'est déroulée le 9 janvier dernier. A l'ordre du jour était inscrit le débat d'orientation budgétaire afin de préparer les grandes lignes du budget primitif 2012 de la CDC. Elle indique qu'il a été prévu la création d'un impôt communautaire sur le foncier bâti de 2 % pour venir en compensation de la perte de 350.000€ dû à la réforme de taxe professionnelle. Le conseil municipal fait part de son étonnement car il avait été créé la TPU (taxe Professionnelle Unique) au profit de la CDC et nous (*toutes communes de la CDC*) avons abandonné notre TP pour éviter un impôt supplémentaire sur les ménages. Monsieur le Maire demandera au prochain bureau de la CDC devant préparer le BP 2012 d'étudier le remplacement de cet impôt des ménages par une augmentation de la TPU afin de recouvrer ces 350.000 € de perte de recettes avant que ne soit décidé de créer un nouvel impôt communautaire.
  
- **SCHEMA DEPARTEMENT DE COOPERATION INTERCOMMUNALE** : Monsieur le Maire présente le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, conformément à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2011. Après plusieurs réunions et discussions entre les services de l'Etat, les Maires, les présidents des différents Syndicats Intercommunaux et des Communautés de Communes, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a décidé, au vu des différents amendements proposés, que soient maintenus les collectivités territoriales (services publics) et les régies publiques de l'eau, l'assainissement, etc.. au plus près des administrés en ce qui concerne (le Sud Gironde) notre canton. (et que ces services restent en l'état.)
  
- **BULLETIN MUNICIPAL** : Monsieur le Maire propose de faire le point sur le prochain bulletin municipal. Celui-ci est en cours de finalisation et devrait être distribué dans les prochains jours.
  
- **SCHEMA D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une révision pour mise à jour du schéma d'assainissement non collectif suite aux différentes extensions faites sur la commune du réseau collectif depuis sa mise en place en 1999. Une consultation de bureaux d'études va être réalisée.
  
- **DISTRIBUTION DES POUCHES POUBELLES** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la distribution des poches poubelles se déroulera les lundi 13 février au matin – mercredi 15 février toute la journée et

vendredi 17 février après-midi à la mairie. Des permanences d'élus sont établies.

- PALESTINE : Madame CATTANEO, Maire-Adjoint (déléguée) fait part aux élus de l'avancée du programme d'échanges en cours entre les écoles de Fargues et de TUBAS en Palestine sur la problématique de l'eau et sa vision par les enfants des écoles. Elle indique que la prochaine (délégation) mission pour la Palestine dans le cadre de la coopération décentralisée de l'Agence de l'Eau Adour Garonne présidée par notre Maire est prévue du 25 février au 3 mars prochain. Madame CATTANEO, Maire-Adjoint, Monsieur RAMOS instituteur et conseiller Municipal (et) ainsi que Monsieur CORBANESE, instituteur et Maire de Saint Pierre d'Aurillac (font) feront partie de cette délégation qui portera les messages de nos écoliers auprès des enfants des écoles de TUBAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.